




# PLUi de la Grandvallière

## Servitudes d'utilité publique

### 8.3 Grande-Rivière Château

Document arrêté le : \_\_\_\_\_ Document approuvé le : \_\_\_\_\_  
Le Président : \_\_\_\_\_ Le Président : \_\_\_\_\_



- Servitudes d'utilité publique**
- Réseaux électriques (I4)**
  - 2ème catégorie - ENEDIS
    - Poste électrique HTA BT
    - Appareil de coupure aérien HTA
    - Tronçon aérien BT
    - Tronçon câblé BT
    - Tronçon aérien HTA
    - Tronçon câblé HTA
  - 3ème catégorie - RTE
    - Lignes aériennes HT
- Monuments historiques (AC1)**
  - Immeuble protégé
  - Périmètre de protection associé
- Site classé (AC2)**
  - Site classé
- Site inscrit (AC2)**
  - Site inscrit
- Réserve naturelle régionale (AC3)**
  - Réserve naturelle régionale de la Tourbière du Nanchez
- Voies**
  - Ligne de chemin de fer (T1)
- Servitude de visibilité sur les voies publiques (EL5)**
  - Zone où le niveau du terrain ne peut excéder 50 cm par à celui de la route
  - Limite de la servitude de visibilité
- Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques (PT1)**
  - Station hertzienne
  - Zone de garde radioélectrique
  - Zone de protection radioélectrique
- Hors servitudes**
  - Risque de mouvement de terrain (Atlas des risques géologiques du Jura)
    - Secteur de risque majeur, construction interdite
    - Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à étude géotechnique
  - Coeurs de biodiversité secondaires
  - Bois et forêts soumis au régime forestier
- Éléments de contexte**
  - Limite intercommunale
  - Limite communale
  - Plans d'eau
  - Cours d'eau
  - Route ou rue
  - Bâtiments
  - Parcelles

Servitudes AS1, relatives aux captages d'eau potable & Servitudes A5, relatives aux réseaux d'eau potable et usées  
> Se référer aux annexes sanitaires

Servitudes PT2, relatives aux centres radio-électriques & Servitudes PT3, relatives aux réseaux de télécommunication & Servitudes EL7, relatives à l'alignement des voies  
> Se référer au recueil des servitudes

De manière générale, pour plus de précisions sur une servitude visée sur le plan :  
> Se référer au recueil des servitudes

